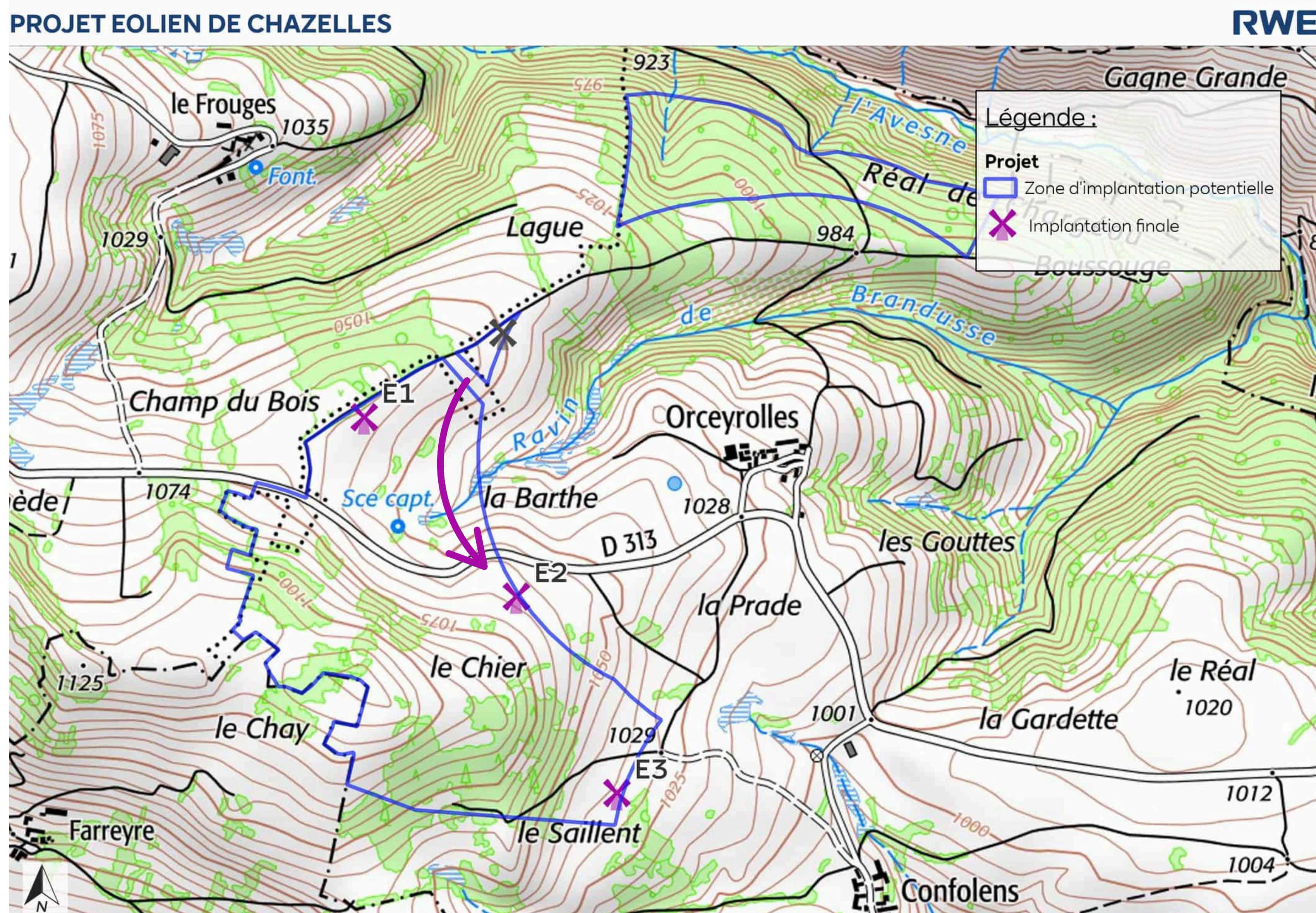


Projet éolien de Chazelles

La trame d'implantation du projet

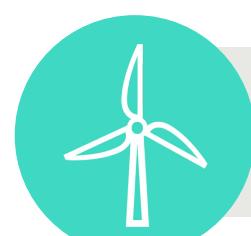
L'implantation finale du parc sera de 3 éoliennes de 200 mètres de hauteur maximale en bout de pale, ayant chacune une puissance nominale de 5,9 MW. La commune de Chazelles est aussi concernée pour ses chemins ruraux, qui devraient être utilisés pour l'acheminement des éléments des éoliennes et pour la maintenance pendant l'exploitation.



L'implantation retenue est composée de 3 éoliennes. Celle-ci a été déterminée notamment par les contraintes techniques de la zone d'études (maximisation de l'éloignement aux habitations, éloignement à la zone d'entraînement militaire) mais également par la prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères du territoire.

3 éoliennes

avec une hauteur en bout de pale de 200 mètres



500 m

de distance minimale aux habitations



6 500 foyers

alimentés en électricité par le parc



Les retombées pour le territoire

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants des communes de Chazelles. Les mesures seront définies en concertation avec les élus. Elles seront mises en place volontairement par RWE si le parc est construit. Voici quelques exemples :

Bourse aux arbres

RWE peut proposer de mettre à disposition gratuite des arbres en pépinière pour les habitants de Chazelles. Cette mesure contribuerait à entretenir les espaces verts autour des villages, des hameaux et des fermes isolées. Elle favoriserait également la biodiversité, en permettant notamment aux oiseaux et aux chauves-souris de se nourrir.



Enfouissement des réseaux aériens

Afin de minimiser les impacts visuels sur le bourg de Chazelles, une aide à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphonie, électricité) pourrait être prévue.



Exemple : photomontage de l'enfouissement des réseaux sur une commune

© Google Street View

Offre d'électricité locale

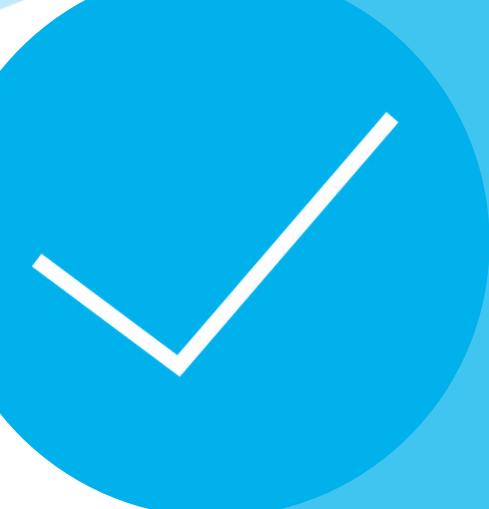
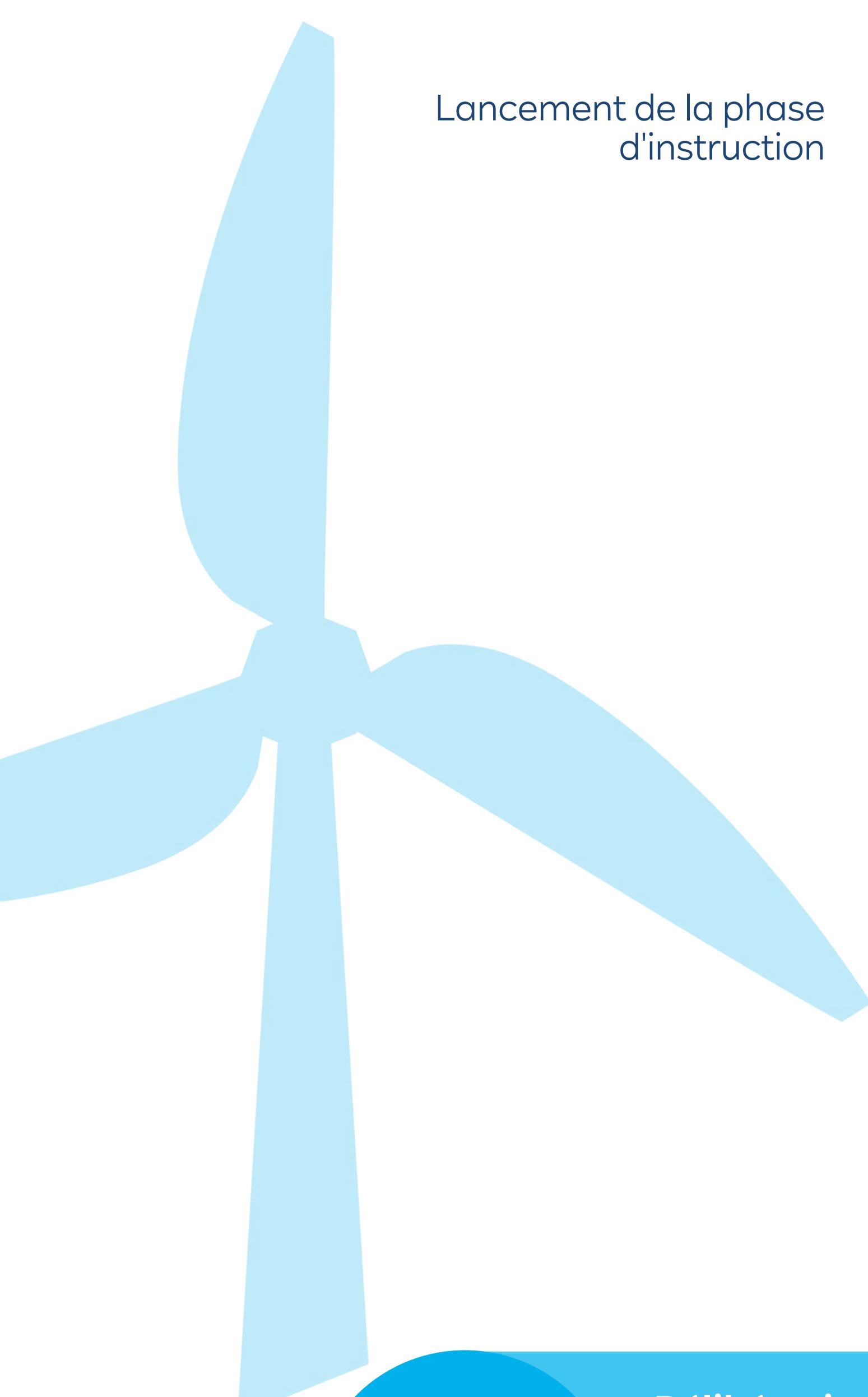
RWE prévoit de réduire le tarif d'électricité des habitants de Chazelles en souscrivant un contrat avec notre partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée par RWE. Pour un parc de 17,7 MW, le montant peut aller jusqu'à 300€/an, pendant 5 ans.

Retombées fiscales et économiques

Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée en avril 2025 sur la base des dispositions fiscales de 2024 pour 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 5,9 MW :

Collectivités	Retombées fiscales et économiques par an
Commune de Chazelles	49 100 €
Communauté de communes Hautes Terres Communauté	87 800 €
Département du Cantal	44 400 €

Les acteurs et les étapes du projet

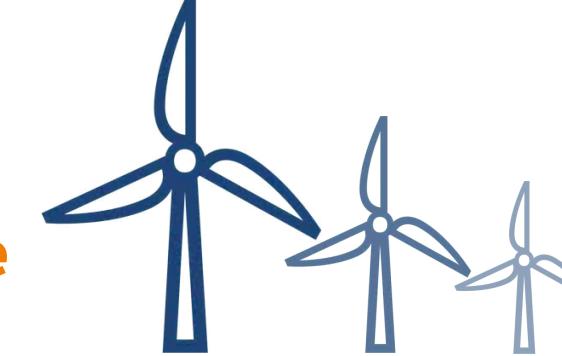


Délibération favorable
du conseil municipal
se prononçant sur le
lancement du projet
éolien porté par RWE

Premières retombées économiques
pour la commune

2028
-
2029

Mise en service



Décision préfectorale

2027

Enquête publique

2026

Lancement de la phase
d'instruction

Décembre 2025

Dépôt du dossier auprès de la préfecture
du Cantal

Juillet 2025

Reprise des études

Juin 2025

Inventaires complémentaires sur la
Grande Noctule

Octobre 2024

Avis de la DREAL et de la DDT
entrant en pause du projet

2024

Juin 2023

Lancement de l'étude acoustique 🔊

Janvier 2023

Lancement de l'étude paysagère 🌱

Janvier 2023

Installation du mât de mesure des vents

2023

Décembre 2022

Lancement de l'étude écologique 🌿

2022

2021

Prise de contact avec le conseil municipal
de Chazelles

Concurrence : Communication